Les professionnels

- ⇨ Psychiatre
- ⇨ Pédopsychiatre
- ⇨ Cadre de santé
- ⇨ Coordinatrice
- ⇨ Psychologues
- ⇨ Educateurs spécialisés
- ⇨ Infirmiers
- ⇨ Assistante médico-administrative

Horaires

⇒ Secrétariat

Du lundi au vendredi

de 8h45 à 16h45

⇒ Consultations médicales :

Le lundi et mardi de 18h00 à 20h00

Le vendredi après-midi

Le mercredi et jeudi
Toute la journée

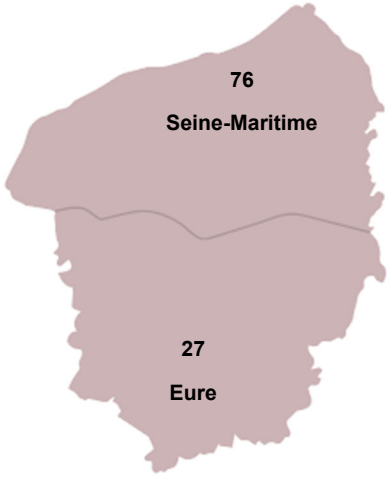
Informations et Contact :

USSA
51 rue du Mail
76100 ROUEN

Tél : 02 35 63 56 37 ou 06 16 90 52 82

Courriel : ussa@ch-lerouvray.fr

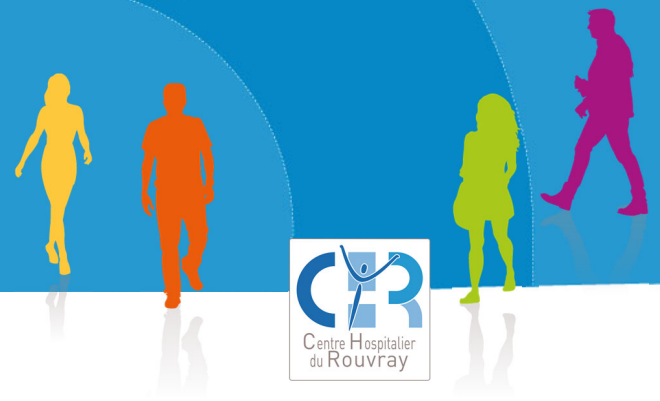
Champ d'action



Centre Hospitalier du Rouvray - CRIAVS / service communication - Notre réf. : B/DDS/48/B - Ne pas jeter sur la voie publique

U.S.S.A

Unité de Soins Spécifiques pour Adolescents



Centre Hospitalier du Rouvray

51 rue du Mail
76100 ROUEN
Tél : 06.16.90.52.82 ou 02.35.63.56.37
Courriel : ussa@ch-lerouvray.fr

Métropole Rouen Normandie

L'USSA est un service qui a pour vocation la prise en charge des adolescents présentant des tableaux psychopathologiques complexes, associés à des passages à l'acte en lien avec la sexualité.

Public concerné

- ⇨ Jeunes de 13 à 18 ans (-1 jour).
- ⇨ Possibilité de poursuivre l'accompagnement jusqu'à 21 ans.
- ⇨ Résidant sur les secteurs de psychiatrie de la Seine-Maritime (76) et de l'Eure (27).
- ⇨ Adolescents auteurs de violences sexuelles, vivant en famille ou en institution.
- ⇨ L'adolescent peut être sous main de justice (PJJ) et/ou en suivi social.

Nos Missions

Prise en charge des adolescents mis en cause dans des actes à caractère sexuel judiciarisés ou non :

⇒ Le soin pluridisciplinaire en :

- individuel,
- co-thérapie,
- groupe.

Demande de prise en charge

⇒ Les adolescents peuvent être orientés vers l'USSA qu'ils soient connus ou non de la psychiatrie.

⇒ Tout adulte référent de l'adolescent peut contacter l'USSA pour faire une demande de prise en charge autour des problématiques sexuelles.

⇒ Les informations sont collectées par la secrétaire de l'USSA via une fiche administrative à compléter avant tout rendez-vous.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR AVANT LE DÉBUT DE LA PRISE EN CHARGE

- ⇨ Attestation d'autorité parentale remplie et signée par le ou les détenteurs de l'autorité parentale du mineur
- ⇨ Consentement aux soins ambulatoires signé par le ou les détenteurs de l'autorité parentale du mineur

Évaluation

⇒ Avant toute proposition de prise en charge, l'indication est évaluée en amont par des professionnels via l'organisation de deux entretiens :

- Un rendez-vous avec deux soignants,
- Un rendez-vous médical en présence d'un soignant,

⇒ Une synthèse entre l'ensemble des professionnels de l'unité est organisée pour décider de la suite à donner.